



Le Bulletin

Février 2014



Mot du président



Élèves internationaux recherchés :

Petite séduction en Europe pour attirer Belges et Suisses dans nos établissements d'enseignement en Atlantique >>> [Détails](#)



Réseau virtuel de la FNCSF :

Plus de membres et de contenu >>> [Détails](#)



Comités de travail :

Dépôt du portrait sur la construction identitaire/le mois prochain ce sera au tour de celui sur l'immigration >>> [Détails](#)



Site Web de l'ELF Canada :

À la rescousse des militaires canadiens francophones mutés ailleurs au pays >>> [Détails](#)



Cour suprême du Canada :

La Commission scolaire francophone du Yukon se tourne vers le plus haut tribunal au pays >>> [Détails](#)



Dissolution de la firme d'avocats Heenan Blaikie :

La FNCSF poursuit son partenariat d'affaires avec Juristes Power >>> [Détails](#)



Partage des infrastructures scolaires en Ontario :

La FNCSF se prononce sur la place publique contre la directive ministérielle >>> [Détails](#)



Prix Edgar-Gallant :

Denis Ferré, lauréat de l'édition 2014! >>> [Détails](#)



Porte tournante :

Nominations, départs et autres >>> [Détails](#)



InnovAction en marge du Forum des leaders :

Réflexions sur l'innovation et la créativité >>> [Détails](#)





Mot du président

Lorsque vous lirez ce Bulletin, le mois de mars sera à nos portes et avec lui, la relâche scolaire. Pour nous tous, la relâche scolaire signifie un temps d'arrêt pour mieux rebondir. La fédération n'y fait pas exception. Ce temps d'arrêt sera d'autant plus mérité sachant que beaucoup de besogne a été accomplie ce mois-ci et a ainsi permis à la FNCSF de poursuivre l'avancement de plusieurs dossiers clés.

Deux comités de travail du Plan stratégique sur l'éducation en langue française ont tenu des sessions de travail. Vous trouverez, à ce sujet dans cette édition, un compte-rendu de ces rencontres.



Par ailleurs, la promotion du nouveau [site Web de l'éducation en langue française au Canada](#) se poursuit, cette fois auprès du Ministère de la Défense nationale. Au cours des prochains mois, ce ministère fera mieux connaître le nouveau site Web à ses militaires francophones, souvent mutés en contexte minoritaire au pays, par le biais de plusieurs initiatives.

Beaucoup de turbulence sur le plan juridique comme vous pourrez le constater avec la décision de la Commission scolaire francophone du Yukon de s'adresser à la Cour suprême du Canada relativement à l'exercice de ses droits de gestion scolaire, la fermeture d'un cabinet national réputé d'avocats et les inquiétudes que soulève la directive B-18 du ministère ontarien de l'Éducation. Cette directive incite nos conseils scolaires à partager leurs infrastructures avec leurs homologues anglophones. Je vous encourage d'ailleurs à lire la position exprimée par la FNCSF à ce sujet dans les médias.

Enfin, la FNCSF vient d'obtenir une subvention qui facilitera la mise en œuvre des stratégies de communication portant sur l'école communautaire citoyenne et le plan stratégique sur l'éducation en langue française. Et, comme à l'habitude, vous trouverez dans ce numéro une histoire à succès d'un de nos conseils scolaires ainsi que les dernières nouvelles ayant trait à la FNCSF.

N'oubliez pas que votre rétroaction est la bienvenue. Ne vous gênez pas pour réagir à nos articles par courriel via la petite enveloppe que vous retrouvez en page couverture. Bonne lecture!

Robert Maddix ←



Élèves internationaux recherchés :

Petite séduction en Europe pour attirer Belges et Suisses dans nos établissements d'enseignement en Atlantique

La rubrique « Coup de cœur » vise à mettre en lumière certaines initiatives ou réussites des conseils scolaires de langue française en contexte minoritaire.



Le Réseau atlantique pour les élèves internationaux voyait le jour il y a six mois. Pour l'instant, ce réseau est formé de trois provinces de l'Est soit Terre-Neuve-et-Labrador, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Son mandat : attirer des élèves internationaux dans les établissements d'enseignement de langue française en Atlantique.

Pour ce faire, une délégation du milieu éducatif francophone de l'Atlantique s'est rendue récemment en Europe (Belgique et Suisse) pour mieux y faire connaître l'éducation en langue française au Canada en contexte minoritaire. Plusieurs établissements d'enseignement en langue française étaient représentés au sein de cette délégation soient l'Université de Moncton au Nouveau-Brunswick qui compte trois campus (Edmundston, Shippagan et Moncton), l'Université Sainte-Anne en Nouvelle-Écosse avec des campus situés à Halifax, Tusket, Saint-Joseph-du-Moine, Petit-de-Grat et Pointe-de-l'Église, le Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (près de 400 élèves de la maternelle à 12^e année) et le Conseil scolaire acadien provincial (4 500 élèves de la maternelle à la 12^e année).

Le directeur général du Conseil scolaire acadien provincial, Darrell Samson, faisait partie du groupe. Il explique : « Il y a des opportunités pour attirer des jeunes dans nos écoles et nos universités. Ces jeunes contribueraient à la diversité culturelle, apporteraient un financement supplémentaire à nos établissements d'enseignement et permettraient d'augmenter les nombres d'élèves dans nos écoles. »

INVITATION VIP

Cocktail

Étudier dans une institution francophone et vivre dans un milieu bilingue
L'expérience canadienne en Atlantique

Vous êtes cordialement invités à venir rejoindre aux représentants des institutions d'enseignement francophone de tous les niveaux des provinces du Canada Atlantique et du secteur de l'immigration du Nouveau-Brunswick à l'occasion d'un cocktail de réseautage.

Que ce soit pour des études à temps plein, des programmes d'échange étudiant, des formations professionnelles en présentiel ou à distance, des séjours linguistiques ou culturels, les opportunités sont vastes et accessibles.

Au plaisir d'échanger avec vous sur l'Acadie, sa culture et ses saisons ainsi que sur les possibilités d'études au Canada Atlantique.

Date : samedi 1^{er} février 2014
Heure : 18h30-20h
Lieu : Bristol Hôtel
Rue du Mont-Blanc 10,
1201, Genève
Un léger goûter sera servi.

Veuillez confirmer votre présence en envoyant un courriel à camille.laourque@umoncton.ca

Au plaisir de vous rencontrer dans le cadre de cette soirée!

Canada
BRUNSWICK

www.ccnb.nb.ca
www.pacnb.org
www.csap.ednet.ns.ca
www.usainteanne.ca
www.csfpl.ca
www.umoncton.ca/info

Le programme d'étudiants internationaux au secondaire en Nouvelle-Écosse existe depuis plus de 15 ans. Bon an, mal an, environ mille étudiants internationaux choisissent de poursuivre une partie de leur scolarité dans les écoles secondaires de langue anglaise dans cette province. « Les étudiants internationaux représentent un marché prometteur et lucratif pour les établissements d'enseignement en langue française. Il s'agit pour nous de développer ce marché et d'en exploiter le potentiel », précise Monsieur Samson.



Il ajoute : « Qui sait? Ces élèves et étudiants choisiront peut-être par la suite d'immigrer au Canada. Des stages de 5 mois ou d'un an leur sont proposés. Il s'agit pour eux d'une occasion de perfectionner leur anglais tout en poursuivant leurs études en français et de découvrir la dualité linguistique au Canada. » Des initiatives semblables ont cours ailleurs au pays au sein du réseau des conseils scolaires francophones.

Lors de cette mission exploratoire, la délégation de l'Atlantique a participé à deux foires commerciales, l'une à Bruxelles et l'autre à Genève. Cette participation a permis de jeter les bases de collaborations futures entre des écoles internationales situées dans ces deux pays européens et des agences spécialisées dans le recrutement d'élèves. ←

Réseau virtuel de la FNCSF :

Plus de membres et de contenu

Le réseau virtuel de la FNCSF sera appelé à prendre de l'expansion. Ce portail administratif est offert présentement aux membres du conseil d'administration de la FNCSF. Très bientôt, une invitation sera lancée aux présidences des 28 conseils scolaires de langue française en contexte minoritaire pour se joindre à cet intranet.



Le réseau virtuel de la FNCSF offre de l'information ciblée pour les conseillers scolaires. Ainsi, on peut y retrouver divers documents d'intérêt portant, par exemple, sur la planification stratégique 2010-2015 de la Fédération, un sommaire des activités de la FNCSF, les procès-verbaux de diverses rencontres, les règlements et politiques de la Fédération, etc.

Ce portail comprend aussi une section portant sur le perfectionnement où l'on peut trouver, notamment, des modules sur la gouvernance. Cet intranet offre aussi des occasions d'échange entre politiciens du monde scolaire sur des questions liées au domaine de l'éducation en langue française. ←





Comités de travail :

Dépôt du portrait sur la construction identitaire/le mois prochain ce sera au tour de celui sur l'immigration



Dans le cadre du plan stratégique sur l'éducation en langue française, deux comités de travail ont eu une nouvelle rencontre ce mois-ci pour poursuivre le travail entamé il y a un an. Le comité sur l'immigration et celui sur la construction identitaire ont tenu respectivement des séances de travail d'une journée pour discuter des portraits de la situation à l'égard de leur domaine respectif.

Rappelons que le plan stratégique sur l'éducation en langue française repose sur quatre domaines clés soit la petite enfance, la pédagogie/apprentissages, la construction identitaire et l'immigration. Chacun des domaines est représenté par un comité de travail composé de représentants du monde éducatif et communautaire qui ont un intérêt particulier pour les enjeux soulevés par ces thèmes.



Ces comités ont, entre autres, pour tâche de développer des portraits en faisant en quelque sorte l'état des lieux, pour leur domaine respectif. Ces portraits sont une source précieuse d'informations puisqu'ils dégagent des constats issus de la recherche, des enquêtes, des profils et autres sources de renseignements pouvant éclairer les démarches à venir pour atteindre les objectifs stratégiques du plan sur l'éducation en langue française. Ce dernier vise essentiellement à outiller les membres des communautés francophones et acadiennes du Canada pour qu'ils aient les capacités collectives et individuelles d'agir dans tous les domaines de leur développement et de contribuer ainsi à l'essor du Canada.

Ainsi, dans son portrait, le comité sur la construction identitaire aborde les aspects suivants : qu'est-ce que l'identité (l'identité se construit de l'intérieur et à travers un imaginaire collectif), comprendre la construction identitaire (liens entre langue, culture et identité, l'identité bilingue ou hybride, l'apport de l'immigration francophone) et intervenir dans l'espace familial, éducatif et communautaire.

Ce portrait comprend aussi des indicateurs de pertinence qui sont des énoncés permettant de prendre position sur la valeur d'un projet. Ces indicateurs de pertinence, inspirés directement des principes directeurs en construction identitaire développés par l'ACELF, visent à épauler les intervenants des milieux de l'éducation à baliser, entre autres la conception, l'utilisation ou l'évaluation des interventions, ressources et initiatives pour l'atteinte les objectifs du plan stratégique sur l'éducation en langue française.



Dans le cas du portrait sur la construction identitaire, huit indicateurs de pertinence ont été identifiés. Ces indicateurs sont :

1. S'inscrire dans la francophonie contemporaine
2. Miser sur la créativité et l'innovation
3. Valoriser la diversité
4. Favoriser l'action concertée de la famille, de la communauté et l'école
5. Développer un rapport positif à la langue française
6. Créer des liens au sein de la francophonie
7. Encourager la mobilisation
8. Viser des effets durables



Pour sa part, le comité sur l'immigration, qui s'adonnera au même exercice, dévoilera son portrait de la situation à la fin de mars.



Rappelons que les quatre comités de travail se sont entendus pour désigner chacun un organisme qui sera responsable de mettre sur pied un groupe d'expertises afin de dresser un portrait national pour chacun des domaines respectifs soit la petite enfance, la pédagogie/apprentissages, la construction identitaire et l'immigration.

Ainsi pour le comité de travail de la petite enfance, c'est le Groupe intersectoriel national en petite enfance (GRINPE) sous la coordination de la Commission nationale des parents francophones (CNPf) qui a été désigné à titre de groupe d'expertises.

Pour le comité de travail de la pédagogie/apprentissages, la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants (FCE) a accepté de voir à la mise sur pied d'un groupe d'expertises sur l'enjeu de la pédagogie alors que l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) s'est engagée à faire de même en ce qui a trait au domaine de la construction identitaire.

Quant au comité de travail sur l'immigration, ses membres se sont entendus pour que la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada ait la responsabilité de mettre sur pied un groupe d'expertises sur la question de l'immigration.

Il est important de noter que la FNCSF copréside les quatre comités de domaines. Enfin, la mise en œuvre des deux plans de communication (sur l'École communautaire citoyenne et sur le plan stratégique sur l'éducation en langue française) ont été entamés grâce à l'appui financier de Patrimoine canadien. ←



Site Web de l'ÉLF Canada :

À la rescousse des militaires canadiens francophones mutés ailleurs au pays

Le ministère de la Défense nationale amorcera une série d'actions au cours des prochains mois pour mieux faire connaître le nouveau site Web de l'éducation en langue française au pays (www.ELF-Canada.ca).

Ainsi, il publiera un article dans sa revue interne intitulée La feuille d'érable annonçant le site Web et les possibilités qu'il offre aux militaires francophones qui cherchent des écoles de langue française à l'extérieur du Québec pour leurs enfants.

Par ailleurs, le ministère de la Défense nationale prévoit aussi insérer des signets promotionnels du nouveau site Web de l'ÉLF au Canada dans les trousseaux qui sont remis aux militaires mutés ailleurs au pays. Il s'engage aussi à distribuer les signets dans les centres de ressources familiales qui viennent en aide aux militaires un peu partout au pays.

L'essentiel de ces actions aura lieu à l'été, période pendant laquelle les militaires reçoivent leurs nouvelles affectations qui les appellent parfois à déménager dans une autre province ou un territoire canadien.

Ce partenariat avec le ministère de la Défense nationale fait suite au désir exprimé il y a un an par la FNCSF et la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada de travailler avec le gouvernement fédéral, en particulier avec le ministère de la Défense nationale, pour voir de quelle façon le gouvernement peut mieux s'acquitter de sa responsabilité d'informer les militaires sur ce qui existe en français au pays, en particulier dans le domaine éducatif, où ils sont appelés à s'installer avec leurs familles.

Au printemps dernier, la FNCSF et la FCFA répondaient à l'éditorial « Militaires et Loi 101 » publié dans le quotidien Le Droit d'Ottawa.

L'éditorial interpellait les organismes représentant les communautés francophones et acadiennes, notamment la FCFA, sur la question du débat entourant l'étude du projet de loi C-14 à l'Assemblée nationale du Québec. Dans ce projet de loi, il est question notamment d'abolir l'exception qui permet aux enfants de militaires francophones de fréquenter l'école anglaise au Québec.

L'éditorial interpellait les organismes francophones en contexte minoritaire à intervenir pour dissiper tout doute qui pourrait exister chez les familles des militaires francophones appelés à déménager ailleurs au pays, quant à la disponibilité et l'excellence de l'éducation en langue française à l'extérieur du Québec. ←





InnovAction en marge du forum des leaders :

Réflexions sur l'innovation et la créativité



Sous le thème de l'innovation et de la créativité, le Centre de la francophonie des Amériques, en collaboration avec la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) du Canada, tenait, à la fin du mois, [InnovAction](#), en marge du Forum des leaders.

InnovAction cible des pratiques exemplaires et des histoires à succès dans plusieurs domaines d'activités.

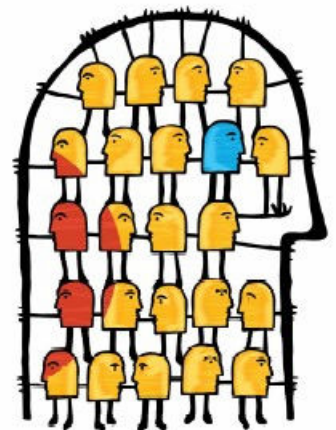
L'événement qui avait lieu au Musée canadien de l'histoire à Gatineau, et dont les ateliers peuvent être visionnés en ligne, visait notamment à provoquer une réflexion sur les façons de :

- Renforcer les capacités professionnelles et outiller les intervenants communautaires
- Valoriser le rôle des agents de développement et des organismes qui travaillent en développement
- Créer des liens et susciter des collaborations entre les intervenants de la francophonie canadienne et de la francophonie des Amériques

Par ailleurs, à la suite d'InnovAction, le Forum des leaders regroupant plus d'une quarantaine d'organismes de la francophonie canadienne s'est réuni sous le thème de l'engagement citoyen et communautaire. Ensemble, ils ont tenté de voir comment renforcer ou renouveler cet engagement au sein des communautés francophones et acadiennes.

Les participants se sont notamment interrogés sur ce qu'ils peuvent faire de plus, de différent, d'innovateur afin de mousser et de soutenir l'engagement citoyen et communautaire et ainsi nous assurer que nos organismes demeurent pertinents.

Les membres du Forum se rencontrent trois fois par année pour faire le point sur les progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique communautaire. La dernière rencontre en juin dernier avait porté sur l'immigration et la précédente en février 2013 sur l'éducation, de la petite enfance à la formation des adultes. ←





Cour suprême du Canada :

La Commission scolaire francophone du Yukon se tourne vers le plus haut tribunal au pays



La Commission scolaire francophone du Yukon a décidé de se tourner vers la Cour suprême du Canada dans le cadre du litige qui l'oppose au gouvernement du Yukon relativement à l'enjeu des droits de gestion scolaire.

Dans son jugement du 11 février dernier, dans une décision unanime, la Cour d'appel a invalidé un précédent jugement de la Cour suprême du Yukon.

« Il est regrettable que les juges de la Cour d'appel aient choisi de ne pas examiner l'essentiel des questions de fond du procès », de dire Ludovic Gouaillier, président de la CSFY.

« Nous nous retrouvons maintenant 23 mois après l'audition de l'appel avec une décision qui renvoie les parties à la case de départ sur ces questions de fond. C'est pourquoi nous demanderons à la Cour suprême du Canada de réviser la décision de la Cour d'appel. La décision de la Cour d'appel du Yukon de renvoyer l'essentiel des questions en litige en première instance ne constitue pas une option viable pour la CSFY. Il faut considérer les ressources financières et humaines déjà investies dans ce recours, et celles qui seraient nécessaires pour recommencer à zéro lors d'un nouveau procès. C'est pourquoi les commissaires ont choisi de se tourner vers la Cour suprême du Canada qui a le pouvoir de trancher de façon définitive les questions importantes soulevées par la CSFY lors du procès, dans le but d'assurer aux membres de la communauté francophone du Yukon une éducation de qualité en conformité avec l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* », de conclure le président de la CSFY.



La Fédération nationale des conseils scolaires francophones est à la fois surprise et déçue par le récent jugement de la Cour d'appel du Yukon dans l'affaire opposant la Commission scolaire francophone du Yukon au gouvernement yukonnais.

« La décision d'ordonner un nouveau procès et ainsi de ramener la Commission scolaire francophone du Yukon à la case départ est un dur coup porté aux droits de gestion des conseils scolaires de langue française



en contexte minoritaire », soutient le président de la FNCSF, M. Robert Maddix. Il ajoute : « Les conseils scolaires de langue française en contexte minoritaire au pays sont de plus en plus nombreux à devoir se tourner vers les tribunaux pour faire valoir leurs droits de gestion. Il s'agit d'un processus long et coûteux. »

Pour de plus amples informations sur le sujet, vous pouvez consulter les sites et documents suivants :



[Le jugement en ligne](#)

Blogue du porte-parole la Fondation Éduquer en Français :
[Éducation en langue de la minorité et multiculturalisme](#)

Francopresse du 18 février 2014 :

[La Commission scolaire francophone du Yukon \(CSFY\) : Jusqu'à la Cour Suprême](#)

Communiqué de la CSF du Yukon 17 février 2014 :

[La Commission scolaire francophone du Yukon no 23 ira en Cour suprême du Canada](#)

Le téléjournal de Vancouver de Radio-Canada (Colombie-Britannique) 17 février 2014 :

[Éducation en français : le CSFY demandera à la Cour suprême du Canada de trancher](#)

Communiqué de la FNCSF 13 février 2014 :

[Dur coup pour les droits de gestion des conseils scolaires de langue française en situation minoritaire](#)

Téléjournal et site Web de Vancouver de Radio-Canada (Colombie-Britannique) 11 février 2014 :

[Éducation en français : la Cour d'appel du Yukon ordonne un nouveau procès](#)





Dissolution de la firme d'avocats Heenan Blaikie :

La FNCSF poursuit son partenariat d'affaires avec Juristes Power

Satisfaite des services rendus au fil des ans par l'avocat Mark Power dans divers dossiers ayant trait au droit de gestion de ses membres, la FNCSF a choisi de poursuivre sa relation d'affaires avec lui.

Mark Power œuvre désormais au sein du cabinet Juristes Power à la suite de la dissolution en début d'année du cabinet national d'avocats Heenan Blaikie. Heenan Blaikie comptait quelque 500 avocats dans neuf bureaux au Canada et un à Paris. Juristes Power se spécialisera, pour sa part, dans les causes linguistiques tout en projetant d'offrir ses services à des prix inférieurs à ceux des grands cabinets d'avocats.



Maître Power est intervenu dans plusieurs dossiers au nom de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones et de certains de ses membres, notamment dans l'Ouest et le Nord du pays, pour défendre le droit à l'éducation en langue française en contexte minoritaire. Il défend actuellement devant les tribunaux le Conseil scolaire francophone de la Colombie-Britannique relativement aux droits de gestion de conseil.

Au cours de la dernière décennie, l'avocat franco-ontarien issu incidemment du réseau des écoles de langue française au pays a défendu plus d'une cinquantaine de dossiers touchant les droits des minorités linguistiques, dont une vingtaine devant le plus haut tribunal du pays, la Cour suprême du Canada.

« Mark Power est un produit de nos écoles dont nous pouvons être fiers. Il a acquis une solide expérience des demandes d'autorisation d'appel ou d'intervention devant la Cour suprême ainsi que de la rédaction de mémoires et la présentation de requêtes devant cette cour. C'est un atout de taille pour une organisation comme la nôtre qui doit constamment faire valoir les droits constitutionnels de ses membres, les conseils scolaires de langue française au pays », a expliqué le directeur général de la FNCSF. Monsieur Paul d'ajouter : « Prenons le cas de la Commission scolaire francophone du Yukon qui a choisi de se tourner vers la Cour suprême du Canada pour tenter d'obtenir gain de cause dans l'exercice de ses droits de gestion, notamment au chapitre des admissions. La FNCSF souhaite intervenir dans le dossier et, pour ce faire, doit pouvoir compter sur un avocat chevronné et expérimenté qui saura mener à bien les démarches juridiques. Il n'y a pas de doute que Mark Power est pour nous l'homme de la situation. »

Fait à noter, Juristes Power est en pourparlers avec l'ancien juge de la Cour suprême Michel Bastarache afin que celui-ci se joigne à la pratique en tant qu'avocat-conseil et mentor. À ses débuts de carrière à Toronto, Mark Power a été auxiliaire juridique auprès de l'honorable juge Michel Bastarache alors qu'il siégeait à la Cour suprême du Canada. ←



Partage des infrastructures scolaires en Ontario :

La FNCSF se prononce sur la place publique contre la directive ministérielle

La FNCSF a récemment accepté d'accorder une entrevue aux réseaux français et anglais de Radio-Canada sur la directive B-18 du Ministère ontarien de l'Éducation.

Selon cette directive, les projets d'immobilisation des conseils scolaires qui visent un partage des établissements entre conseils scolaires publics, catholiques, anglophones et francophones seront considérés en priorité par la province pour l'octroi de financement. Cette direction cause beaucoup d'inquiétude au sein des conseils scolaires de langue française en Ontario.



La Fédération a saisi l'occasion de préciser pourquoi cette directive déplaît tant aux conseils scolaires de langue française dans cette province. Ainsi, en entrevue, le directeur général de la FNCSF, Roger Paul, a expliqué que le mandat des conseils scolaires de langue française est plus large que de fournir une éducation en français. « Au sein de notre réseau pancanadien d'école de langue française, la langue et la culture sont indissociables. Les élèves vivent, respirent et apprennent en français. L'éducation en langue française ne poursuit pas le même objectif que les écoles d'immersion en français », a-t-il affirmé.

Il a rappelé que les écoles de langue française en Ontario comme ailleurs au pays, ont redoublé d'efforts au cours des dernières années pour franciser leurs élèves. Monsieur Paul explique : « Elles n'ont pas besoin d'autres contraintes. Le taux d'assimilation des francophones en milieu minoritaire est galopant. Partager des infrastructures scolaires avec des conseils scolaires de langue anglaise n'aiderait en rien le travail que tentent d'accomplir les conseils de langue française. Nous sommes conscients de la situation économique difficile en Ontario. Mais il y a peut-être une autre façon d'aborder le problème de la rationalisation de l'espace dans les établissements scolaires. Par exemple, l'Australie lançait il y a 6 ans, une invitation aux organismes communautaires et sportifs à s'établir dans les écoles. Cette approche est en accord avec le concept de l'école communautaire citoyenne que plusieurs de nos écoles appliquent. Plutôt que de partager des installations scolaires avec des anglophones et risquer de fragiliser la francophonie en Ontario, pourquoi ne pas rapprocher l'école des autres acteurs de la communauté franco-ontarienne. »

Rappelons qu'en décembre dernier, la FNCSF faisait parvenir une lettre à la ministre ontarienne de l'Éducation, Liz Sandals, pour lui indiquer son désaccord avec la directive B-18 dont voici un extrait : *La FNCSF est de l'avis que cette note porte atteinte aux droits acquis des francophones de l'Ontario en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés et en vertu de l'article 93 de la loi constitutionnelle de 1867. Nous croyons que les parents ayant des droits en vertu de l'article 23 de la Charte ont droit à ce que leurs*



enfants reçoivent une instruction homogène de langue française de qualité comparable à celle offerte dans les écoles environnantes du groupe linguistique majoritaire, dans un établissement constituant un lieu physique distinct, et ce, en partie, pour contrer les effets de l'assimilation. Si les conseils scolaires francophones doivent partager des établissements avec des conseils scolaires anglophones, quel sera l'avenir de la francophonie ontarienne en milieu minoritaire? Il est difficile pour nous de croire que c'est l'intention de votre ministère d'accélérer ce taux d'assimilation. Nous sommes de l'avis qu'en forçant les conseils scolaires à proposer des plans d'utilisation commune d'établissements scolaires, la note de service B18 porte atteinte aux droits de gestion de nos conseils scolaires ontariens membres de la FNCSF en minant irrémédiablement les valeurs relatives à la langue et à la culture française.

L'entrevue accordée par la FNCSF fera partie d'un reportage plus complet sur l'enjeu du partage des infrastructures scolaires et sera diffusé prochainement à la télé, à la radio et sur le Web des réseaux français et anglais de Radio-Canada. ←



Prix Edgar-Gallant :

Denis Ferré...lauréat de l'édition 2014!

Chaque année, le Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ) décerne le prix Edgar-Gallant à une direction générale francophone qui a contribué de façon remarquable à l'essor de l'éducation en français en milieu minoritaire.



Le RNDGÉ est heureux d'annoncer que le lauréat de l'édition 2014 est Denis Ferré. Monsieur Ferré était jusqu'à tout récemment directeur général de la Division scolaire franco-manitobaine, poste qu'il a occupé au cours des cinq dernières années. Il a pris sa retraite le 31 décembre dernier après une carrière de 36 ans dans le domaine de l'éducation qui inclut, notamment, la fonction de directeur général au Conseil des écoles fransaskoises.



Rappelons également que Denis Ferré a été à la barre du Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ) de 2009 à 2011. Il était également de ceux qui ont contribué à jeter les bases de ce regroupement au début des années 2000.

Monsieur Ferré s'est dit touché par l'obtention de ce prix. « Il s'agit d'une reconnaissance par mes pairs avec qui j'ai tissé des liens tant d'ordre professionnel que personnel au fil des ans. Ce prix est une excellente façon de terminer ma carrière. »

Monsieur Ferré estime que l'un des moments forts de sa carrière a été lorsqu'il a dû composer avec les changements de gouvernance en Saskatchewan. Il siégeait à l'époque, au comité de mise en œuvre pour modifier la loi scolaire dans cette province pour permettre la création d'un conseil scolaire de langue française. Monsieur Ferré ajoute qu'il est particulièrement fier d'avoir siégé au comité de la Stratégie nationale en matière de ressources pédagogiques (SNRP). Selon lui, ce comité dont la vocation est d'identifier des ressources pédagogiques qui serviront à l'ensemble des élèves du réseau des conseils scolaires de langue française en contexte minoritaire joue un rôle déterminant. « Le partage de ces ressources sur le plan national contribue à la force de notre réseau de conseils scolaires », précise-t-il.

Monsieur Ferré recevra son prix lors de l'assemblée générale annuelle du RNDGÉ qui se tiendra le 10 avril prochain à Ottawa. ←



Porte tournante :

Nominations, départs et autres

Nouvelle direction générale au Conseil des écoles fransaskoises

Donald Michaud devient directeur de l'éducation par intérim du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF).

Donald Michaud était jusqu'à tout récemment directeur général de la Fédération des conseils scolaires francophones de l'Alberta. Il a accepté d'être à la barre du CÉF à la suite de la démission, pour des raisons de santé, du directeur sortant, M. Bernard Roy.

Natif de Gravelbourg, en Saskatchewan, Monsieur Michaud s'est dit heureux de revenir à ses racines. « La Saskatchewan me manquait. C'est un privilège pour moi de revenir au sein de la communauté scolaire qui a marqué mes 16 premières années en éducation. Je suis heureux de redonner l'expertise et l'expérience que j'ai acquises ailleurs durant mon parcours professionnel pour appuyer l'éducation fransaskoise », a-t-il précisé.

Donald Michaud a été au cœur des efforts menés pour développer et consolider le réseau des écoles de langue française en Saskatchewan et en Alberta. Il a entrepris sa carrière dans le domaine de l'éducation comme enseignant au Collège Mathieu, la seule école secondaire francophone en Saskatchewan à l'époque, avant d'y devenir le directeur. Il occupera par la suite, pendant huit ans, le poste de directeur du Service fransaskois d'éducation des adultes.

C'est à cette époque que Donald Michaud travaillera d'arrache-pied pour la création de la première école francophone à Gravelbourg, l'école élémentaire Beausoleil. De 1994 à 2010, il occupera le poste de directeur général au sein de conseils scolaires francophones en Alberta ainsi que celui de surintendant de l'Éducation d'un conseil scolaire francophone ontarien (CÉPÉO) pour devenir par la suite expert-conseil en gestion scolaire.



La FNCSF tient à saluer le départ de Bernard Roy qui, depuis près de six ans, était directeur général du Conseil des écoles fransaskoises. M. Roy a acquis, au cours de sa carrière, une vaste expérience dans le domaine de l'enseignement et de l'administration scolaire. Il a débuté sa carrière comme enseignant et a œuvré pendant les années 80 à titre de directeur de la vie étudiante au Collège Mathieu avant d'y devenir directeur du secondaire pour ensuite prendre la direction de l'école Monseigneur de Laval avant d'être nommé surintendant de l'éducation du CÉF au début des années 2000. ←



Donald Michaud et son épouse lors de la remise du prix Edgar-Gallant en mai 2013



À noter au calendrier ...

Quoi : Webinaire sur l'école communautaire citoyenne organisé par la Fédération canadienne des enseignantes et enseignants

Quand : 12 mars 2014

Quoi : Comité organisateur du congrès annuel 2014 de la FNCSF

Lieu : Audioconférence

Quand : 20 mars 2014

Quoi : Comité exécutif du Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ)

Lieu : Audioconférence

Quand : 20 mars 2014

Quoi : Comité de la Stratégie nationale en matière de ressources pédagogiques (SNRP)

Lieu : Audioconférence

Quand : 26 mars 2014

Quoi : Comité de travail sur l'immigration

Lieu : Audioconférence

Quand : 28 mars 2014

